

Présents : Pierre BLACHE, Serge CAYRON, Philippe COMTE, Olivier DULAC, Marie-Christine LADREYT, Christian SINTES, Jean-Louis VOLLE.

Absent : Guillaume MAHISTRE

Cette commission comprend sept membres. Il a été décidé que Philippe COMTE devient le président et Serge CAYRON le vice-président. Olivier DULAC le rapporteur.

Présentation du DAPAP :

- **Les objectifs du DAPAP**
 - Favoriser le parcours des publics cibles
 - Renforcer les liens entre les professionnels de santé, les structures sanitaires, le public et les structures proposant des activités physique adaptées, sécurisées et régulière.
 - L'accès à ces dispositifs peut se faire par l'orientation des professionnels de santé, des structures de prise en charge sanitaire et sociale ou de façon spontanée

- **Les missions**
 - Recenser les ateliers passerelles du territoire et orienter le public vers ces ateliers passerelles.
 - Mobiliser et accompagner les clubs sportifs afin qu'ils s'inscrivent dans une démarche sport santé.
 - Veiller à ce que l'ensemble du dispositif favorise à terme la pratique et la poursuite d'activités physiques et sportives de façon régulière.
 - Veiller, dans la mesure du possible, à ce que les activités du DAPAP intègrent la mise en lien avec la promotion d'une bonne hygiène de vie et d'une alimentation équilibrée selon les recommandations du PNNS.
 - Mettre en place un suivi à la sortie du dispositif sur une durée de 2 ans minimum
 - Proposer si besoin une ou des formations.
 - Etudier, valider et suivre les demandes des structures de leur territoire d'intervention qui souhaitent s'inscrire sur le site annuaire « sport-santé Auvergne Rhône-Alpes » qu'elles soient en « sport santé » ou en « sport bien-être ».

- **Publics ciblés**
 - Sujets porteurs de maladies chroniques non transmissibles en ALD ou non.
 - Personnes avançant en âge.
 - Personnes porteuses de handicap.
 - Personnes en situation de précarité socio-économique.
 - Plus globalement, les personnes en situation d'inactivité physique ou sédentaire.

Rappel des objectifs présentés dans l'appel à candidature pour le DAPAP :

- **Objectif spécifique 1 : Créer, développer et animer un réseau de structure sport santé / sport bien être sur le territoire de l'Ardèche.**

1.1 Mobiliser et accompagner les clubs sportifs afin qu'ils s'inscrivent dans une démarche sport santé.

1.2. Proposer des formations à l'attention des acteurs encadrant la pratique d'APS de publics à besoins spécifiques et des acteurs participant à la promotion des APS auprès des publics concernés

1.3. Déployer et animer le site annuaire régional/départemental «sport-santé Auvergne-Rhône-Alpes » :

- **Objectif spécifique 2 : Créer, animer et développer un réseau sport santé départemental, en partenariat avec les institutions locales, départementales et régionales, les acteurs de la santé / de la prévention, les réseaux de santé, les associations d'usagers/patients.**

2.1 Recenser et coordonner les ateliers passerelles du territoire et y orienter le public :

2.2 Articuler cette offre avec les dispositifs sanitaires existants :

- **Objectif spécifique 3 : mettre en place le parcours du pratiquant**

3.1 Exemples de parcours de santé :

3.2 Mettre en place un suivi à la sortie du dispositif sur une durée de 2 ans minimum afin de s'assurer de la pérennisation de la pratique et des conditions de celle-ci.

3.3 Veiller à ce que les activités du DAPAP s'articulent autour de la promotion d'une bonne hygiène de vie et d'une alimentation équilibrée selon les recommandations du PNNS.

Pour rappel, ci-dessous le tableau des compétences et savoir-faire attendus pour la prise en charge de patients porteurs de pathologies chroniques :

TABLEAU DES COMPETENCES				
Limitations / Compétences	Aucune limitation	Limitation minimale	Limitation modérée	Limitation sévère
- 1 - Assurer l'éducation pour la santé et/ou participer à une éducation thérapeutique.	Etre capable d'encourager l'adoption de comportements favorables à la santé.	Etre capable d'encourager l'adoption de comportements favorables à la santé.	Etre capable de participer à l'accompagnement de l'éducation thérapeutique d'un patient.	Etre capable de participer à l'accompagnement de l'éducation thérapeutique d'un patient.
- 2 - Savoir réaliser l'évaluation initiale de la situation du patient, en incluant l'identification de freins, leviers et de facteurs motivationnels.	Mettre en œuvre des évaluations fonctionnelles propres à la pratique physique envisagée. Evaluation des freins, ressources individuelles, et capacités de la personne à s'engager dans une pratique autonome, par des entretiens et questionnaires spécifiques simples et validés.	Etre capable, le cas échéant, d'adapter les évaluations fonctionnelles à la situation de la personne. Evaluation des freins, ressources individuelles, et capacités de la personne à s'engager dans une pratique adaptée aux limitations, par des entretiens et questionnaires spécifiques simples et validés.	Etre capable d'utiliser des tests d'évaluation spécifiques, adaptés aux limitations fonctionnelles. Evaluation des freins, ressources individuelles, et aptitudes à entrer dans la pratique d'une activité physique adaptée (compte tenu des limitations), par la conduite d'entretiens motivationnels et semi-directifs et validés.	Etre capable d'utiliser des tests d'évaluation spécifiques, adaptés aux limitations fonctionnelles. Evaluation des freins, ressources individuelles, et aptitudes à entrer dans la pratique d'une activité physique adaptée (compte tenu des limitations), par la conduite d'entretiens motivationnels et semi-directifs et validés.
- 3 - Etre capable de concevoir, co-construire et planifier un programme d'activité physique individualisé et pertinent qui soit adapté à l'état de santé de la personne.	Etre capable de concevoir une séance d'activité physique en suscitant participation et adhésion de la part du patient.	Savoir opérer des adaptations simples sur les activités physiques, dans un objectif de tolérance et d'autonomie dans la pratique.	Etre capable d'identifier les modalités de pratique et leurs adaptations pédagogiques les plus appropriées à l'état des personnes et aux objectifs définis dans l'évaluation initiale. Maîtriser les connaissances des interactions entre pathologie chronique et réponses à l'exercice.	Etre capable de fixer des objectifs cohérents en terme d'amélioration de l'état de santé, et d'ajuster le programme d'activité physique en fonction des réponses du patient. Maîtriser les connaissances des interactions entre pathologie chronique et réponses à l'exercice.

- 4 - Savoir mettre en œuvre un programme (conduite du programme, évaluation de la pratique, détection des signes d'intolérance et retour vers le prescripteur, savoir individualiser la pratique).	Etre capable d'animer une séance d'activité physique et sportive (APS), de repérer toute altération de la tolérance des séances, d'évaluer les progrès au sein de la pratique, d'entretenir la motivation des pratiquants.	Savoir transformer les APS pour les enseigner (mise en œuvre des apprentissages moteurs et développement des aptitudes), en tenant compte des contraintes associées aux activités physiques en rapport avec des limitations minimales. Savoir évaluer les séances pédagogiques au moyen d'outils adaptés aux déficits des patients (adhésion, motivation, progrès) et leur tolérance.	Etre capable d'enseigner des activités physiques adaptées nécessitant une réorganisation de la pratique de façon à s'assurer d'une balance bénéfice-risque favorable. Maîtriser les méthodes d'évaluation des capacités et ajuster les contenus enseignés en fonction des objectifs d'amélioration de la santé recherchés (approche ciblée et personnalisée).	Être capable - d'enseigner des activités physiques adaptées nécessitant une réorganisation de la pratique de façon à s'assurer d'une balance bénéfice-risque favorable. - de concevoir des adaptations permanentes et évolutives des AP adaptées, voire de construire de nouvelles modalités de pratiques compatibles avec des limitations fonctionnelles sévères. - d'utiliser des méthodes d'évaluation des capacités et ajuster les contenus enseignés en fonction des objectifs d'amélioration de la santé recherchés.
--	--	---	---	---

<p>- 5 - Savoir évaluer à moyen terme un programme (disposer des capacités à dialoguer entre les acteurs, évaluer les bénéfices attendus du programme, retour vers le patient et les autres professionnels).</p>	<p>Etre capable d'établir un bilan simple et pertinent pour les prescripteurs et les patients.</p>	<p>Etre capable - d'établir un bilan simple et pertinent pour les prescripteurs et les patients, - d'identifier les déterminants des succès et des échecs pour la personne.</p>	<p>Etre capable - d'établir un bilan pertinent pour les prescripteurs et les patients, - de le communiquer aux patients et à tous les acteurs du parcours de soins, - d'identifier les déterminants des succès et des échecs pour la personne.</p>	<p>Etre capable - d'établir un bilan pertinent pour les prescripteurs et les patients, - de le communiquer aux patients et à tous les acteurs du parcours de soins, - d'identifier les déterminants des succès et des échecs pour la personne.</p>
<p>- 6 - Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique.</p>	<p>Disposer des connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de secours destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours organisés. (attestation PSC-1)</p>	<p>Etre capable de - sécuriser la zone de l'accident, - collecter et transmettre les renseignements importants sur la situation, l'état du blessé aux services de secours, - agir face à un blessé qui présente une hémorragie externe, une perte de connaissance, un arrêt cardiaque, un traumatisme d'un membre dans le cadre d'une activité sportive, en évitant l'aggravation de l'état du blessé.</p>	<p>Etre capable - d'établir un premier bilan de l'état de santé du blessé (fonctions vitales, bilan locomoteur), - de transmettre une alerte aux services de secours. - d'éviter l'aggravation de l'état du blessé (prise en charge des hémorragies, pertes de connaissance, arrêt cardiaque, hypoglycémie, etc.).</p>	<p>Etre capable - d'établir un premier bilan de l'état de santé du blessé (fonctions vitales, bilan locomoteur), - de transmettre une alerte aux services de secours. - d'éviter l'aggravation de l'état de santé du blessé (prise en charge des hémorragies, pertes de connaissance, arrêt cardiaque, hypoglycémie, etc.).</p>
<p>- 7 - Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques.</p>	<p>Connaissances très générales sur la présentation clinique des principales pathologies chroniques et états de fragilité.</p>	<p>Connaissances très générales sur - la présentation clinique des principales pathologies chroniques et états de fragilité, - les effets sur les capacités physiques de quelques classes de médicaments couramment prescrits chez ces patients.</p>	<p>Connaissances très générales sur - la présentation clinique des principales pathologies chroniques et états de fragilité, - les effets sur les capacités physiques de quelques classes de médicaments couramment prescrits chez ces patients, - les adaptations spécifiques à l'exercice aigu des patients, - les effets attendus de l'activité physique sur des limitations fonctionnelles spécifiques.</p>	<p>Connaissances très générales sur - la présentation clinique des principales pathologies chroniques et états de fragilité, - les effets sur les capacités physiques de quelques classes de médicaments couramment prescrits chez ces patients, - les adaptations spécifiques à l'exercice aigu des patients, - effets attendus de l'activité physique sur des limitations fonctionnelles spécifiques.</p>

Le dernier point abordé est le mode de partenariat entre le CDOS 07 et Collectif Sud. La question est la suivante : copilotage ou prestation de service ? La décision doit être prise lors du comité directeur ce même jour. Il est à noter qu'une mise à disposition de la coordinatrice APA de Collectif Sud coûte 12 700 € pour un 0.3 ETP. Elle interviendrait principalement sur la partie ateliers passerelles (recensement et coordination).